

COMPTE 2085

PROGRAMMES SPÉCIAUX DE PROMOTION DES DROITS DE LA PERSONNE DU DISTRICT

15 000 \$

Par le biais de ce compte, le Bureau provincial aide les unités de négociation et les districts avec des activités, des programmes et des projets spéciaux en matière des droits de la personne, conçus dans le but de consolider le travail sur les droits de la personne au niveau local. Notre but est d'augmenter le nombre de comités actifs des droits de la personne dans le plus de districts possible à travers la province. Ces fonds aideront à surmonter certains des problèmes identifiés par les membres qui jouent un rôle de chef de file dans la promotion des droits de la personne au sein de leur district.

Ces fonds peuvent être utilisés pour aborder les préoccupations en matière des droits de la personne du comité local des droits de la personne ou du comité exécutif ou de mettre sur pied un nouveau comité, s'il n'y en a pas déjà un.

LES IDÉES DE PROJET PEUVENT COMPRENDRE

- les frais liés aux réunions du Comité des droits de la personne
- l'achat de matériel et de ressources dans le domaine des droits de la personne qui seront mis à la disponibilité des membres
- des événements sur les droits de la personne ou des rencontres communautaires
- le soutien d'activités de justice sociale et des droits de la personne conformes aux politiques d'OSSTF/FEESO

LIGNES DIRECTRICES

1. Les fonds sont offerts aux comités des droits de la personne de l'unité de négociation ou du district.
2. Les fonds sont limités à un maximum de 750 \$, selon l'ordre d'arrivée.
3. Si des fonds sont toujours disponibles après la RAAP, les districts peuvent faire une demande de fonds supplémentaires.

DEMANDE

1. Remplir le formulaire de demande 2085 et le présenter avec une description du programme ou projet proposé.
2. Faire parvenir la demande à Jennifer Seif, adjointe exécutive, Communications/action politique. Les demandes doivent être présentées avant le 1^{er} juin 2023.

PAIEMENT

1. Expédier une copie de la lettre d'approbation ainsi que des exemplaires des factures et des pièces justificatives pour appuyer votre réclamation à Jeff Denys, trésorier.
2. Le paiement, jusqu'à concurrence du montant approuvé, sera déposé au compte bancaire du district.

